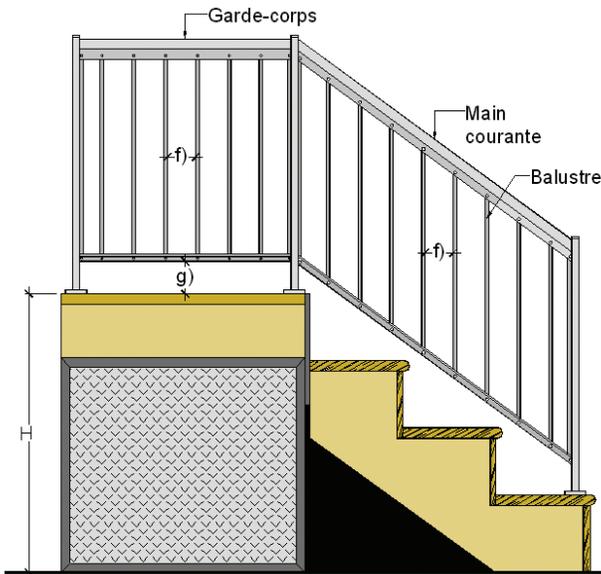


TERMES ET DÉFINITIONS



- Balustre :** élément vertical supportant la main courante
- Garde-corps :** élément à hauteur d'appui formant une protection face à un vide
- Main courante :** élément servant à guider l'utilisateur, à s'appuyer et à l'empêcher de tomber

EXIGENCES POUR GARDE-CORPS

Hauteur	Hauteur de garde-corps	g) ¹	f) ¹
24 po (600 mm) et moins	Non exigé	-	-
24 po à 72 po	36 po (900 mm)	4 po	(100 mm)
Plus que 72 po (6 pi)*	42 po (1070 mm)		

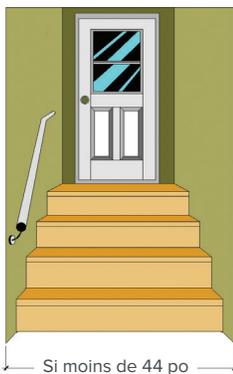
¹ Garde-corps de 36 po (900 mm) exigé à l'intérieur d'un logement
 Garde-corps de 42 po (1070 mm) exigé à l'extérieur lorsque la dénivellation est de plus de 72 po (6 pieds)
 Garde-corps de 42 po (1070 mm) exigé à l'intérieur lorsqu'il y a affectation commerciale et que la dénivellation est de plus de 72 po (6 pieds)
 * S'applique spécifiquement aux installations extérieures



Conception empêchant l'escalade

Certains garde-corps comportent des éléments horizontaux ou obliques formant des échelons que les jeunes enfants peuvent utiliser pour grimper, risquant alors de basculer dans le vide. Ce type de garde-corps dans les habitations est interdit.

EXIGENCES DES MAINS COURANTES



Une seule main

Une seule main est exigée si la largeur de l'escalier ou entre les murs est inférieure à 44 po (1100 mm).

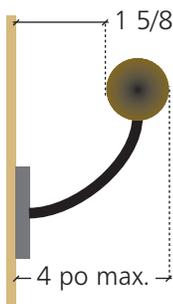


Deux mains

Deux mains courantes sont exigées si la largeur de l'escalier ou entre les murs est supérieure à 44 po (1100 mm).



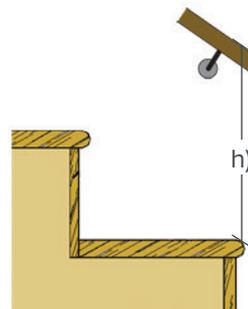
DÉGAGEMENT DES MAINS COURANTES



Applicable pour main courante fixée sur un mur

Un espace libre de 1 5/8 po (40 mm) entre le mur et la main courante afin de permettre une meilleure saisie.
 La distance entre le mur et la partie extérieure de la main courante **ne doit pas excéder 4 po (100 mm).**

HAUTEUR DES MAINS COURANTES



Les mains courantes des escaliers doivent être à au moins 34 po (865 mm) et à au plus 38 po (965 mm).

h = 34 à 38 po

ÉTAT DES ESCALIERS, GALERIES ET PERRONS

COMPOSANTES D'ESCALIER

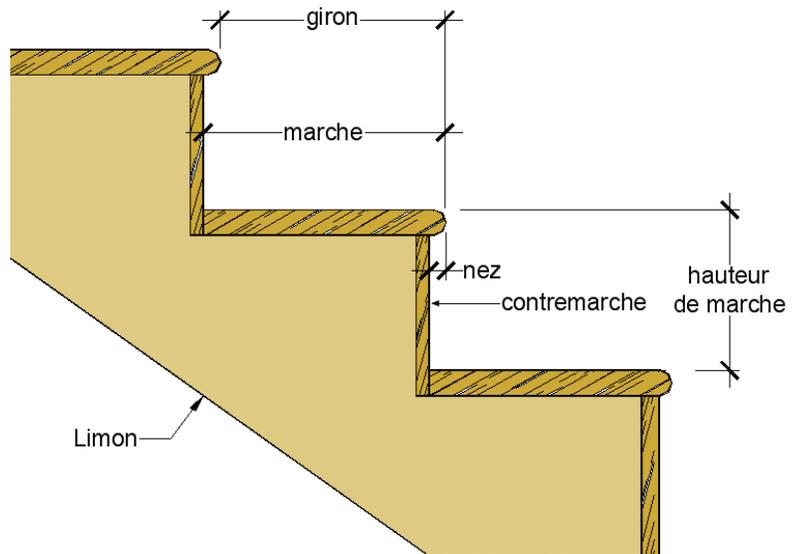
Contremarche : élément vertical entre deux marches consécutives d'un escalier

Giron : largeur utile de la marche mesurée horizontalement

Limon : pièce structurale supportant les marches et les contremarches

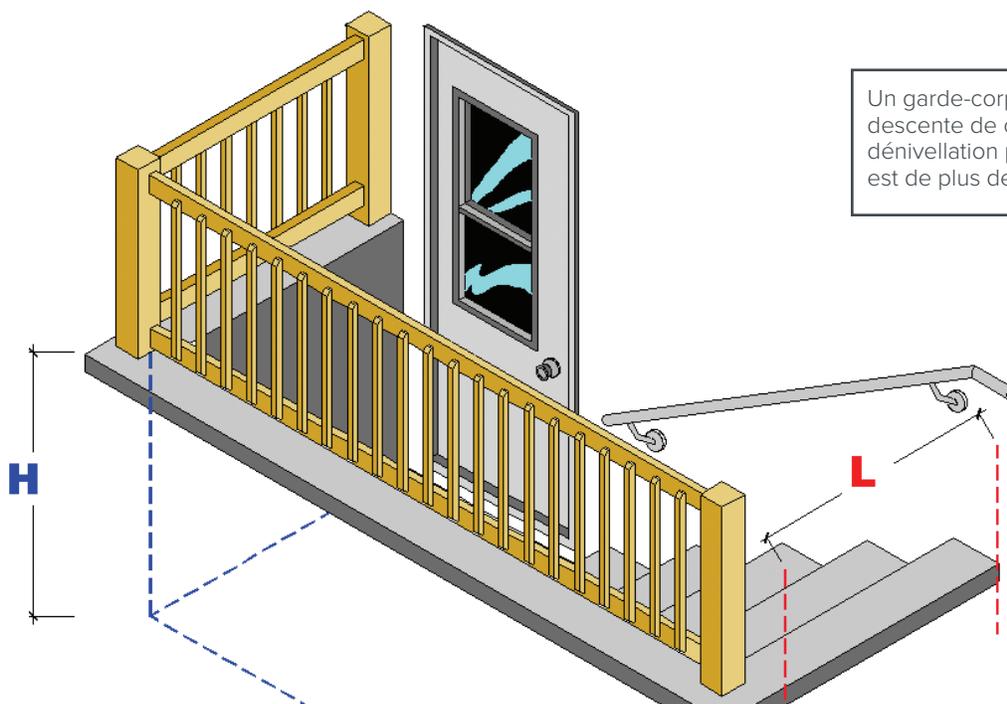
Hauteur de marche : distance verticale entre deux marches consécutives

Nez de marche : saillie de la marche sur la face de la contremarche



	Giron		Hauteur de marche		Nez ¹
	Min.	Max.	Min.	Max.	
Métrique	230 mm	355 mm	125 mm	200 mm	25 mm
Impériale	9 po	14 po	5 po	8 po	1 po

¹ Exigé si le giron des marches est inférieur à 10 po (250 mm)



Un garde-corps est exigé à une descente de cave extérieure si la dénivellation par rapport au sol **H** est de plus de 24 po (600 mm).